Image not found or type unknown

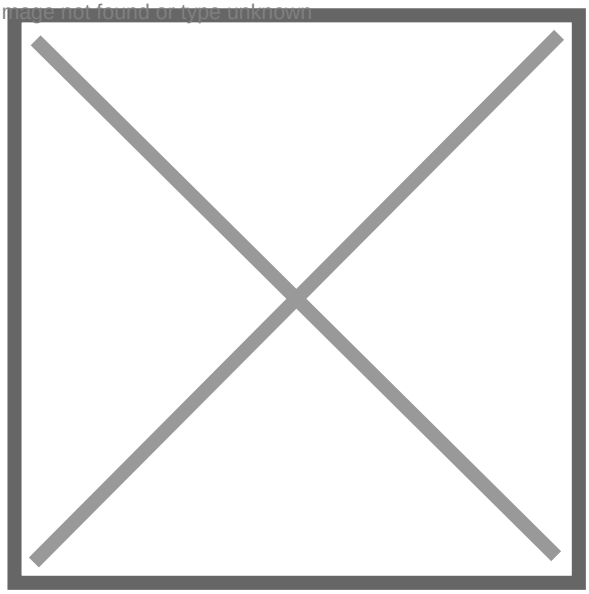

# Attestation de salaire en attente depuis plus d'1 mois

Par **booker84000**, le **21/07/2009** à **12:37**

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis le 12 juin 2009 pour cause de contractions utérines et col tres court ( moins de 2 cm ) donc obligation de rester couché ( je travail dans la vente donc toujours debout avec 1h00 de bus allé pour m'y rendre ) je dois accoucher dans 2 mois et demi.

Mon employeur n'a toujours pas envoyé l'attestation de salaire à la CPAM ou à moi même.

La CPAM l'a contacté début juillet, il leur a dit qu'il allait leur faxer mais toujours rien à ce jour et nous sommes le 21 juillet.

Je lui ai envoyé plusieurs mails mais il ne me répond même plus.

La CPAM veut absolument cette attestation de salaire, mes fiches de paie ne suffisent pas.

Comment je dois procéder ?
Quels sont mes droits?

J'ai un enfant à nourrir, des factures, un loyer et l'arrivé du 2eme bébé à venir, et je me retrouve à decouvert du coup car 1 mois sans revenu ça décale tout !!!

Merci de m'aider je suis pas bien du tout ça me déprime.

Par **Visiteur**, le **21/07/2009** à **20:40**

bonsoir,

[citation]Comment je dois procéder ? [/citation]

si la cpam n'est pas arrivée à avoir cette attestation....

il vous reste la solution de faire un référé aux prud'hommes.

Par **booker84000**, le **21/07/2009** à **21:03**

Merci pour votre réponse . Bon je pense ne pas avoir le choix de toute façon .
C'est embêtant d'en arriver la mais faut bien que je fasse vivre ma famille .
Merci

Par **Visiteur**, le **21/07/2009** à **21:19**

choix ou pas choix.. comme vous dites... l'important est de faire manger sa famille..
dites vous bien que le patron lui pendant ce temps ne fait pas grève de la faim...

je ne comprends pas pourquoi il refuse d'établir cette attestation alors que c'est obligatoire et qu'ils risque des sanctions prononcées par les prud'hommes..

enfin.....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés